

# RAPPORT DE FORMULATION

# APPUI INSTITUTIONNEL AU MINISTERE DU PLAN

**RDC** 

**CODE DGD: NN 3004499** 

**CODE NAVISION: RDC 07 109 11** 

# **Table des matières**

| A    | BRÉ | EVIATIONS                                                         | 3  |
|------|-----|-------------------------------------------------------------------|----|
| 1 DE |     | SCRIPTION DE LA DÉMARCHE SUIVIE                                   |    |
|      | 1.1 | CONTEXTE                                                          | 4  |
|      | 1.2 | DÉROULEMENT DE LA MISSION ET APPROCHE                             | 4  |
|      | 1.3 | VALIDATION DE L'IDENTIFICATION                                    | 8  |
| 2    | FIC | CHE ANALYTIQUE DE L'INTERVENTION                                  | 10 |
| 3    | СО  | NTEXTE SECTORIEL                                                  | 11 |
|      | 3.1 | ANALYSE DE LA STRATÉGIE BELGE EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO | 11 |
|      | 3.2 | RÉFÉRENCE À LA POLITIQUE NATIONALE DU PAYS PARTENAIRE             | 14 |
|      | 3.3 | ANALYSE DU CADRE INSTITUTIONNEL DU SECTEUR                        | 15 |
|      | 3.4 | ANALYSE DES INTERVENTIONS DES AUTRES BAILLEURS                    | 16 |
| 4    | ET  | UDES ADDITIONNELLES                                               | 19 |
| 5    | DO  | SSIER TECHNIQUE ET FINANCIER                                      | 20 |
| 6    | AN  | ALYSE DES RISQUES                                                 | 21 |
|      | 6.1 | RISQUES LIÉS À LA MISE EN ŒUVRE                                   | 21 |
|      | 6.2 | RISQUES LIÉS À LA GESTION                                         | 21 |
|      | 6.3 | RISQUES LIÉS À L'EFFICACITÉ                                       | 22 |
|      | 6.4 | RISQUES LIÉS À LA DURABILITÉ                                      | 23 |
|      | 6.5 | RISQUES FIDUCIAIRES                                               | 23 |
| 7    | TH  | ÈMES TRANSVERSAUX                                                 | 24 |
|      | 7.1 | ENVIRONNEMENT                                                     | 24 |
|      | 7.2 | GENRE 24                                                          |    |
|      | 7.3 | HIV / SIDA                                                        | 26 |
| 8    | RÉ  | FÉRENCES                                                          | 27 |

# **Abréviations**

CAP: Cadre d'Assistance Pays

CAPNAT : Projet de Mobilisation des Capacités pour la lutte contre la

Pauvreté

CDMT : Cadre de Dépense à Moyen Terme

CSO: Cadre Stratégique Opérationnel

DBIP: Direction des Banques Intégré des Projets

DCRE : Direction de la Coordination des Ressources Extérieures

DCS: Direction de Control et de Suivi

DEME: Direction des Etudes Macro Economiques

DEP: Direction des Etudes et Planification

DPB : Direction de Programmation et de la Budgétisation

DPR: Direction de la Planification Régionale

DSCRP: Document de Stratégie pour la Croissance et la Réduction

de la Pauvreté

DTF: Dossier Technique et Financier

ETD: Entité Territoriale Décentralisée

INS: Institut National de Statistique

MINCIR: Ministère de la Coopération Internationale et Régionale

MINIPLAN: Ministère du Plan

OCPI: Observatoire Congolais de la Pauvreté et de l'Inégalité

PAIDECO: Projet d'Appui aux Initiatives de Développement

Communautaire

PAP: Programme d'Action Prioritaire

PGAI: Plate forme de Gestion de l'Aide et des Investissements

PIP: Programme d'Investissement Public

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

PPBS: Planification, Programmation, Budgétisation et Suivi

PUSPRES: Projet d'Urgence de Soutien au Processus de Réunification

Economique et Sociale

SMCL: Structure Mixte de Concertation Locale

UPPE-SRP: Unité de Pilotage du Processus d'Elaboration et de mise en

œuvre des Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté

# 1 Description de la démarche suivie

#### 1.1 Contexte

### 1.1.1 Historique de la formulation

Le processus d'identification et de formulation du projet « Appui Institutionnel au Ministère du Plan » a été initié en 2007. Une première fiche d'identification a été rédigée en octobre 2007. Une analyse institutionnelle participative du Ministère du Plan, en vue d'évaluer sa capacité à assumer ses principales missions stratégiques, a eu lieu en 2008.

Une première mission de formulation a été menée en septembre/octobre 2008.

La mise à jour et la validation des orientations stratégiques ont fait l'objet d'une autre mission en juin 2009. Lors de cette dernière mission, il s'est avéré que la partie congolaise souhaitait revoir les axes stratégiques et les activités du projet par rapport à ce qui avait été convenu lors de la mission de formulation fin 2008.

En septembre 2009, la partie congolaise a transmis une fiche d'identification adaptée.

La présente mission de formulation a eu lieu en mai 2010. Une nouvelle note d'orientation du ministre a été remise à l'équipe de formulation au moment du démarrage de la mission. Dans son approche, l'équipe a pris en compte les éléments pertinents provenant des phases d'identification/formulation précédentes.

# 1.2 Déroulement de la mission et approche

#### 1.2.1 Approche de la mission de formulation

La méthodologie de formulation était basée sur une approche participative telle que souhaitée par les demandeurs. Le défi de cette formulation était en effet de produire un document de formulation concret, pertinent et accepté par toutes les parties prenantes du projet. Le processus de formulation a été conduit à travers des ateliers et des consultations auprès des acteurs clefs afin de permettre une meilleure appropriation du résultat.

La méthode utilisée était celle de la planification participative de projet par objectifs. Au début de la mission, le Ministre du Plan a donné son appréciation de la phase d'identification du projet et résumé sa vision sur le Ministère. La Note d'Orientation du Ministre du Plan (dd 15-05-2010) rédigée à cet effet, a été l'un des documents de référence, ensemble avec la Fiche d'Identification 2009 ainsi que le rapport d'analyse institutionnelle et organisationnelle du Ministère du Plan 2008 (rapport Möbius).

Le ministre conseiller de l'Ambassade de Belgique en RD Congo a reçu l'équipe de consultants et leur a fait connaître sa vision par rapport à la formulation du projet. Ses points de vue ont été pris en compte. Dans le cadre de l'alignement, de la coordination de l'aide et de la recherche des synergies avec d'autres projets, un certain nombre d'organisations

internationales ont été consultées. Des assistants techniques CTB ont participé également afin de nourrir les discussions et pour tirer des leçons des appuis précédents au Ministère.

#### 1.2.2 Déroulement de la mission de formulation

Après la rencontre avec le Ministre du Plan, en présence de plusieurs de ses collaborateurs, le groupe de réflexion stratégique mis en place, composé des cadres des différentes directions, des Assistants Techniques travaillant au Ministère et des membres de la Plateforme pour la gestion de l'aide et investissements (PGAI), a été invité à participer à un premier atelier de trois jours. L'atelier avait pour objectifs de :

- faire une analyse rapide du contexte du ministère du Plan et de ses défis majeurs,
- tirer des leçons des appuis précédents (par la CTB et autres bailleurs)
- passer en revue et valider les résultats de l'identification,
- examiner la note d'orientation du Ministre,
- définir le cadre stratégique dans lequel devait s'inscrire la problématique du projet.

Cet exercice a permis au groupe d'identifier un objectif stratégique, des axes stratégiques, des résultats et des indicateurs. Les résultats de ce premier atelier ont été présentés pour validation au Ministre du Plan au cours d'une séance de restitution devant le groupe stratégique et les membres du cabinet du Ministre.

Le Ministre a apprécié non seulement les résultats de l'atelier, mais également le processus et l'approche qui semblaient créer un consensus autour des buts poursuivis avant d'aborder la question des moyens et des responsabilités. Il a donc donné son accord pour la poursuite du processus de formulation.

Au cours du deuxième atelier tenu pendant la deuxième semaine de la mission, le groupe a finalisé l'élaboration du cadre logique du projet définissant ainsi la logique d'intervention, les hypothèses, les indicateurs et les activités. Le processus de planification s'est poursuivi avec l'identification des ressources clefs et des acteurs (directions/entités du ministère) pouvant assurer l'exécution de chaque activité. La formulation a été achevée avec l'élaboration d'un chronogramme des activités, d'un budget par activité, d'un plan de suivi et d'une réflexion sur le cadre de mise en œuvre.

A la fin de la deuxième semaine, une séance de restitution a été organisée sur base d'un aide-mémoire préparé par l'équipe de formulation. Ont pris part à la séance de restitution le représentant du Ministre du Plan, le Ministre Conseiller de l'Ambassade de la Belgique, le Représentant Résident de la CTB, cadres et PGAI du Ministère du Plan et du Ministère de la Coopération, la manager de formulation de la CTB Bruxelles.

Un voyage en province (proposé dans le Cahier de Charge de la formulation) n'a pas pu avoir lieu compte tenu des contraintes de temps (une telle mission aurait duré au moins 3 à 4 jours). En accord avec le groupe de

réflexion, il a été décidé de se baser sur la connaissance de la situation des provinces détenue par les membres de ce groupe. Il avait été d'ailleurs relevé qu'une telle visite aurait dû être menée pendant la phase d'identification.

## 1.2.3 Liste des personnes rencontrées

| Structures                                                    | Noms et<br>Prénoms          | Fonctions                                                |
|---------------------------------------------------------------|-----------------------------|----------------------------------------------------------|
| Ambassade de Belgique                                         | Cartier Paul                | Ministre Conseiller                                      |
| BAD                                                           | Dweme-le-Mpina              | Consultant                                               |
| Banque Mondiale                                               | Christophe<br>Rockmort      | Spécialiste en suivi et évaluation                       |
| Coopération française                                         | Catherine Lazo              | Coopération                                              |
| СТВ                                                           | Pierre DULIEU               | Représentant<br>Résident                                 |
| СТВ                                                           | Blaise samba                | Logistique                                               |
| СТВ                                                           | Kalala                      | Logistique                                               |
| CTB/Bruxelles                                                 | Bart Uyttendaele            | Conseiller<br>géographique RD<br>Congo                   |
| СТВ                                                           | Jean-Luc<br>Mutombo Mudiyai | Programme Officer                                        |
| CTB/Bruxelles                                                 | Nathalie Maelfait           | Conseiller<br>Géographique –<br>Manger de<br>formulation |
| ITA Initiative pour la Transparence de l'Aide Internationale  | Danila Boneva               | Secrétariat                                              |
| ITA                                                           | Bill Anderson               | Expert en transparence de l'aide internationale          |
| Ministère de la<br>Coopération internationale<br>et régionale | Masidi Mansi                | Chef de division                                         |
| Ministère de la<br>Coopération internationale<br>et régionale | Tshibinda                   | Directeur                                                |
| Ministère de la<br>Coopération Internationale<br>et Régionale | Nsiala Dominique            | Coordonnateur du secrétariat Général                     |
| Ministère de Plan                                             | Bongolo Lebabu              | DCRE                                                     |
| Ministère du Budget                                           | Le Ministre                 |                                                          |
| Ministère du Budget                                           | Le Secrétaire<br>général    |                                                          |

| Ministère du Plan | Modestine<br>Mukirada      | DEME/MINIPLAN                              |
|-------------------|----------------------------|--------------------------------------------|
| Ministère du Plan | Boulel Touré               | DEME                                       |
| Ministère du Plan | Désiré Bujiriri            | Rep. /Sec. Général                         |
| Ministère du Plan | Kanene<br>Mukwanga Theo    | Directeur de DCRE                          |
| Ministère du Plan | Cissy Selenge              | Conseiller en coopération internationale   |
| Ministère du Plan | Pierrot Kasonga            | DPR                                        |
| Ministère du Plan | Dia Patience               | Conseillère du<br>Ministre                 |
| Ministère du Plan | Mombong Yvon               | Coordonnateur de<br>PGAI                   |
| Ministère du Plan | Massombo André             | Directeur du Cabinet du Ministre           |
| Ministère du Plan | Likele Batiwelo<br>Monique | Secrétaire Générale                        |
| Ministère du Plan | Mokute fidèle              | Agent PGAI                                 |
| Ministère du Plan | Kurt petit                 | DPR                                        |
| Ministère du Plan | Michel<br>Ngelebotine      | DCRE                                       |
| Ministère du Plan | Dieudonné<br>Muntuabo      | PGAI                                       |
| Ministère du Plan | Olivier Kamitatu           | Ministre                                   |
| Ministère du Plan | Willy Mungeya              | DCRE                                       |
| Ministère du Plan | Essimo                     | UPPE                                       |
| Ministère du Plan | Baswe Tshiwala             | CD/DCRE                                    |
| Ministère du Plan | Richard Tony<br>Landu      | CD/DPE                                     |
| Ministère du Plan | André Massombo             | Directeur de cabinet du Ministre           |
| Ministère du Plan | Benjamin Bonge             | Consultant                                 |
| Ministère du Plan | Loweya<br>Panzamayi        | Coordonnateur<br>DCRE                      |
| ONG               | Babala Fernand             | Coordonnateur                              |
| PNUD              | Chichereau Philipe         | Expert en recherche ressources extérieures |

| PNUD | Tshibungu | Expert National en |
|------|-----------|--------------------|
|      | Kasenga   | coordination et    |
|      | Sébastien | gestion des aides  |

| PNUD             | Nelly Kankolongo       | Chargée des programmes unité gouvernance               |
|------------------|------------------------|--------------------------------------------------------|
| Union européenne | Kiyabala Roland        | Gestionnaire de<br>Projet                              |
| Union européenne | Apollinaire<br>Mukanya | Responsable de projet                                  |
| Union européenne | Alphonse Kasongo       | Responsable de projet                                  |
| Union européenne | Patrick Houben         | Gestionnaire de projet sécurité alimentaire            |
| Union européenne | Vincent Dowd           | Ministre Conseiller /<br>Chef des opérations<br>en RDC |

### 1.3 Validation de l'identification

L'historique de l'identification montre que plusieurs orientations ont été données successivement sur le projet. Les différentes fiches d'identification étaient assez synthétiques tandis que le rapport de l'analyse institutionnelle et organisationnelle était très élaboré. Tous ces documents ont servi de base à la formulation. Les participants au premier atelier ont commencé par les examiner et émettre leurs avis sur la pertinence de leur contenu.

Les recommandations du Ministre reprises dans la dernière note d'orientation se résument comme suit :

- alignement des partenaires sur la vision du MINIPLAN;
- prise en compte du contexte de la décentralisation ;
- avoir en perspective le Plan Quinquennal 2011-2015 et le DSCRP-2;
- responsabilisation graduelle des nationaux dans le pilotage du proiet.

Après avoir examiné tous les documents ci-dessus cités, les participants à l'atelier ont retenu les points suivants comme défis majeurs devant être relevés par le projet :

- pérennisation et consolidation de la PGAI;
- extension de la PGAI dans les ministères impliqués dans la gestion de l'aide et dans les structures provinciales et décentralisées;
- mise en place d'une stratégie de communication ;
- renforcement des capacités institutionnelles et humaines ;
- amélioration de la collaboration (avec les autres ministères) et de la coopération (avec les bailleurs).

Ces défis résument l'ensemble des préoccupations reprises dans les

différents documents liés à l'identification. Ainsi en les soulignant clairement, le groupe a validé la phase d'identification.

# 2 Fiche analytique de l'intervention

| N°d'intervention DGD                           | NN 3004499                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Code Navision CTB                              | RDC 07 109 11                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Institution partenaire                         | Ministère du Plan en RD du Congo                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Durée de l'intervention                        | 36 mois pour l'exécution (36 mois à partir de la signature de la CS) ; durée de la CS : 48 mois                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Date estimative de démarrage de l'intervention | Janvier 2011                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Contribution du pays partenaire                | Locaux et personnel (secrétaire, chauffeur, expert suivi-évaluation)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Contribution belge                             | 3.000.000 euros                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Secteur (codes CAD)                            | 15140                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Brève description de l'intervention            | Renforcement de la capacité du Ministère du Plan dans les domaines de la gestion, des ressources humaines, de la communication et de coopération et collaboration.                                                                                                                                                                                                                                                |
| Objectif global                                | Contribuer à la réduction de la pauvreté et à la croissance économique en RDC par l'amélioration de la planification des politiques                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Objectif spécifique                            | Le Ministère du Plan assure plus efficacement la préparation et la coordination des plans et programmes de développement socio-économique du pays à travers ses fonctions clefs de Planification, Programmation, Budgétisation et Suivi-évaluation au niveau national et provincial 1                                                                                                                             |
| Résultats                                      | 1. La transparence des données sur les investissements est assurée     2. La gestion des ressources d'investissements est rendue plus efficace     3. Les cadres et agents appliquent efficacement le PPBS     4. Une information suffisante des actions et résultats obtenus par le MINIPLAN est assurée     5. Les échanges des informations nécessaires et la concertation avec les acteurs clefs sont assurés |

\_

La mission de formulation a reprécisé l'objectif spécifique défini lors de l'identification. L'objectif spécifique montre ainsi la focalisation du projet sur l'efficacité du ministère en rapport avec les fonctions de base de ce ministère. Cette adaptation a été faite sur base des nouvelles orientations transmises par le Ministère au début de la mission de formulation et a été validée par le Ministre à mi-parcours de la mission de formulation.

## 3 Contexte sectoriel

Le projet d'Appui institutionnel au Ministère du Plan s'inscrit dans le cadre de l'appui du gouvernement Belge au renforcement de l'Etat Congolais. Le ministère du Plan est appelé à jouer un rôle primordial dans l'élaboration, la budgétisation et le suivi des plans et des politiques et en particulier en ce qui concerne les investissements publics. En tant que pays fragile, la RD Congo qui a souscrit aux engagements contenus dans la Déclaration de Paris, est appelée à appliquer les principes nécessaires à l'amélioration de l'efficacité de l'aide.

Le Ministère du Plan s'attèle à promouvoir la connaissance et l'utilisation des outils visant entre autre l'harmonisation et l'alignement de l'aide extérieure qui viennent en appui à la reconstruction du pays.

En vue de renforcer la capacité de gestion et de coordination du développement en général et plus particulièrement des projets et programmes de développement socioéconomiques du pays, il paraît fondamental de renforcer les fonctions relatives au Plan, tant au niveau national qu'au niveau des provinces.

Il s'agit des trois fonctions stratégiques du Ministère : la fonction d'études et de production de statistiques, la fonction de planification, programmation et budgétisation et la fonction de suivi et d'évaluation des programmes et projets dans le cadre des objectifs d'harmonisation.

Les efforts déjà entrepris en vue de restaurer les fonctions du Plan sont encore confrontés à certaines entraves importantes, notamment :

- Un manque crucial de moyens de fonctionnement (financiers, humains et techniques);
- Un déficit de communication et une coordination insuffisante entre les différentes directions ainsi qu'avec les acteurs institutionnels nationaux et provinciaux (autres Ministères, Ministères provinciaux, INS, etc.);
- L'absence de politiques sectorielles et d'études macroéconomiques:
- le manque de cohérence entre les projets de développement, les politiques sectorielles et les priorités de développement :
- un suivi insuffisant du PAP;
- le manque général d'informations ;
- le non-respect de la chaîne des dépenses .

# 3.1 Analyse de la stratégie belge en République Démocratique du Congo

L'objectif général du Programme Indicatif de Coopération (PIC) 2008-2010 est de soutenir la République Démocratique du Congo pour l'amélioration durable des conditions de vie des populations.

Les objectifs spécifiques sont :

- appuyer la reconstruction et le renforcement institutionnel de l'Etat tant au niveau central, provincial que local,
- contribuer à la mise à disposition des populations des services de base (éducation, santé, eau, etc....)

En vue de veiller à l'efficacité de l'aide, le PIC se conforme à la Déclaration de Paris et au Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCRP).

Les secteurs suivants sont prioritaires :

- les soins de santé de base, y compris la santé reproductive;
- 2. l'enseignement et la formation;

- 3. le développement rural, l'agriculture et la sécurité alimentaire;
- 4. l'infrastructure de base, les transports et les communications;
- 5. la prévention des conflits et la consolidation de la société.

#### Thèmes trans-sectoriels:

- a) le rééquilibrage des droits et des chances des femmes et des hommes;
- b) le respect de l'environnement;
- c) l'économie sociale;
- d) le respect des droits de l'enfance.

Le PIC se situe en outre dans les secteurs et thèmes cités ci-dessus et il veille à :

- renforcer les capacités institutionnelles et de gestion, accordant un rôle croissant à la gestion et à l'exécution locale, avec attention spéciale pour la collaboration et le renforcement de la société civile;
- assurer la viabilité technique et financière après la cessation des apports belges;
- utiliser, pour les programmes, un mode d'exécution efficace et efficient et situant les pouvoirs de décision le plus près possible des groupes cibles.

Au demeurant, les institutions de la République Démocratique du Congo inaugurent la décentralisation par laquelle le pays se veut constitutionnellement un Etat unitaire fortement décentralisé.

Ces changements appellent la refondation de l'Etat, d'une nation où tout est à relire et à revisiter pour donner des dividendes effectifs aux populations les plus meurtries et démunies dont le salut et les attentes n'étaient fondées que sur les élections réussies.

Pour répondre aux attentes de la population, le Royaume de la Belgique s'est investi dans l'accompagnement de ce processus démocratique et s'engage à appuyer le Gouvernement de la 3ème République dans la mise en œuvre d'actions concrètes de développement, à impact visible et immédiat au travers du Programme Indicatif de Coopération (PIC).

Le Programme Indicatif de Coopération entre la République Démocratique du Congo et le Royaume de la Belgique se conforme aux usages diplomatiques, à la Déclaration de Paris (mars 2005) sur l'efficacité de l'aide au développement et aux principes universels de coopération.

#### Le PIC est basé sur :

- les Objectifs du Millénaire pour le Développement, à la réalisation desquels les deux pays adhèrent pleinement;
- le Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCRP) adopté en juillet 2006 dont l'objectif est l'amélioration durable et effective des conditions de vie des populations;
- le Programme du Gouvernement congolais 2007-2011 adopté le 24 février 2007 par le Parlement en ce compris les principes du Contrat de Gouvernance et s'appuyant sur le DSCRP ainsi que sur les cinq chantiers prioritaires du Président de la République;
- la loi belge sur la coopération internationale (25 mai 1999).

Dans le PIC 2008-2010, la bonne gouvernance a été retenue comme un des secteurs prioritaires. Les activités sont concentrées dans deux sous-secteurs:

- le développement communautaire comme conçu dans les projets Paideco (Projet d'Appui aux Initiatives du Développement Communautaire)
- la réforme de la fonction publique

Le volet bonne gouvernance du PIC 2008-2010 a été doté d'un montant global de 40 million Euro (2008:15, 2009:10.5,2010:14.5)
Le PIC a été concrétisé dans les projets Paidecos et le Projet pour la Réforme de la Fonction Publique. Un nombre de projets d'appui institutionnel a été proposé, mais, pour différentes raisons, les formulations n'ont pas encore été réalisées. Le projet d'appui institutionnel au Miniplan fait partie de ces projets.

Dans le pic actuel 2010-2013, la gouvernance est considérée comme un thème transversal ce qui implique que les principes de bonne gouvernance (transparence, participation, redevabilité, inclusion etc) seront intégrés dans chaque intervention,

# 3.2 Référence à la politique nationale du pays partenaire

# 3.2.1 Le projet par rapport au processus de décentralisation

Ce projet vient accompagner le processus de la décentralisation à travers la capacité qui est donné aux provinces et aux entités décentralisées de planifier les actions de développement et à procéder à la collecte des données liées aux investissements pour enrichir la base de données tant au niveau central qu'au niveau provincial.

Ce projet vient donc compléter le travail que fait la Belgique dans l'accompagnement de la décentralisation à travers les projets PAIDECO et PADEL qui appuient, au niveau local les actions de développement.

### 3.2.2 Réforme de la fonction publique

Dans cette même logique (de rendre plus efficace les services de l'Etat) une réforme de la fonction publique est en cours (contrôle biométrique, etc.) afin, notamment, d'avoir la maîtrise des effectifs et une meilleure définition des tâches dans le but de rendre plus efficace le service que rend l'Etat envers la population. Cette réforme est allée jusqu'à la transformation de certains Etablissements Publics dans des rôles et des statuts plus à même d'aboutir à des résultats sur le terrain (transformation de certains établissements publics, privatisation de certains secteurs, etc.).

Le projet actuel d'Appui institutionnel au Ministère du Plan, avec une réappropriation par ce Ministère de ses fonctions clefs est un gage d'efficacité sur le terrain des activités, surtout dans les provinces et dans les territoires de la RDC.

### 3.2.3 Contexte économique

La République Démocratique du Congo évolue dans un contexte économique relativement difficile.

La croissance économique atteindra les 5,2% pour l'année 2010 suite à la reprise du secteur extractif, en particulier du sous secteur minier, ainsi qu'à l'exécution du programme de réhabilitation des infrastructures lancé depuis deux ans.

L'industrie manufacturière reste très faible et rend l'économie congolaise excessivement dépendante de l'extérieur pour l'approvisionnement en nourriture et autres produits de première nécessité.

Le respect du budget et une politique monétaire prudente qui consistent à financer le budget sur les recettes de l'Etat sans recourir à la planche à billets ont permis depuis 2009 de contrôler le taux d'inflation qui se situerait dans les meilleures perspectives à 15% pour l'année 2010. Le dollar américain se vendait à 639 CDF à fin décembre 2008 pour atteindre 910 CDF et il oscille autour de cette valeur durant le semestre.

Ces efforts sont consentis par le Gouvernement congolais dans la perspective d'atteindre le point d'achèvement de l'Initiative pour les PPTE et de bénéficier ainsi de l'allègement de la dette par les institutions de Bretton Woods. C'est dans le même élan que le suivi de la mise en œuvre du DSCRP fait l'objet d'une attention particulière.

Le vote de la RDC pour le point d'achèvement interviendra à mi-année. Il faut alors espérer qu'elle n'entraînera pas, dans le cas d'une décision positive, un relâchement du suivi budgétaire.

La fragilité de la RDC face aux fluctuations internationales rend toutefois les

prévisions économiques fortement aléatoires. Les facteurs externes majeurs déterminants sont : (i) la sensibilité aux variations du taux des devises étrangères, spécialement le dollar face à l'Euro ; (ii) le prix du pétrole qui influe directement sur les rouages macro et micro économiques, notamment par l'augmentation du coût des transports et du prix des denrées sur le marché ; (iii) la mise à disposition des fonds par les pays partenaires dont la contribution est toujours indiquée dans la conception du budget national.

Voilà pourquoi, un intérêt particulier doit être porté par la Coopération Belge au Ministère du Plan qui a en charge notamment l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté, la coordination au niveau de la coopération au développement de l'action de mobilisation des ressources extérieures, l'incitation et l'encouragement d'une politique de relance de la production dans le cadre des investissements privés y compris ceux réalisés par les ONG.

### 3.3 Analyse du cadre institutionnel du secteur

Après plusieurs décennies de conflits et dans la suite des processus qui ont vu l'adoption d'une nouvelle Constitution et suite à la tenue en 2006 des élections présidentielles et législatives, la RDC se trouve de fait dans une période cruciale de consolidation de la paix et de rétablissement de l'autorité et de l'efficacité de l'Etat à tous les niveaux.

Au niveau institutionnel, ce processus se traduit par le défi de la réhabilitation de l'administration publique, de la provincialisation et de la mise en place d'une administration décentralisée. La nouvelle Constitution a placé la décentralisation au cœur du processus de reconstruction de l'Etat en reconnaissant explicitement le principe de la libre administration des populations à travers des organes élus. Les provinces devront être financièrement viables et jouir de compétences spécifiques à différents échelons du territoire national. La constitution a institué une administration du territoire structurée en 25 Provinces plus la ville de Kinshasa, et en des Entités Territoriales Décentralisées (ETD) que sont les villes, les communes, les secteurs et les chefferies.

En ce qui concerne les fonctions de planification, la décentralisation implique une profonde réforme et une réorganisation aussi bien au niveau national qu'au niveau des provinces.

Sur le plan socio-économique, la RDC a élaboré et tente de mettre en œuvre une stratégie de réduction de la pauvreté avec l'appui des partenaires au développement. La première étape de cette mise en œuvre comporte un Programme d'Actions Prioritaires (PAP) qui s'articule autour des cinq chantiers du Président de la République, du programme du Gouvernement, du Contrat de Gouvernance et du cadre d'Assistance Pays (CAP) des partenaires au développement. Ce dernier constitue le document stratégique fondé sur un diagnostic commun des principaux bailleurs de la RDC, organise la coordination des programmes d'aide et fournit des matrices communes de suivi des résultats.

La Plateforme de Gestion de l'Aide et des Investissements (PGAI), de même que les travaux liés à l'enquête 2008 sur la Déclaration de Paris et le dernier Forum National sur l'efficacité de l'aide (juin 2009) ont permis par ailleurs d'améliorer les connaissances et les analyses en termes de: (i) répartition et d'adéquation de l'aide, (ii) mécanismes et instruments de mise en œuvre des programmes pour les secteurs prioritaires, et (iii) architecture de l'aide.

Le processus de pérennisation de la Plateforme de Gestion de l'Aide et des Investissements (PGAI) est maintenant lancé, l'extension de son utilisation,

au niveau provincial, et l'évaluation de l'impact réel des interventions des bailleurs de fonds devront être assurées. Toutefois, malgré ces progrès substantiels, subsistent encore des défis très importants dans tous les domaines et en particulier au niveau des capacités administratives des ministères.

# 3.4 Analyse des interventions des autres bailleurs

Les projets suivants sont les plus importants à signaler parmi les interventions des bailleurs au cours des prochaines années:

### 3.4.1 La Banque Africaine de Développement (BAD) :

Suite à la clôture de l'ancien projet PAIM, la BAD va mettre en place un **Projet de mobilisation, de stabilisation des ressources humaines pour la reconstruction et le développement de la RDC** d'un montant de 30 millions de Dollars USD. L'objectif principal visera à appuyer le Gouvernement, à moderniser l'administration et à renforcer les capacités de certains ministères et institutions jouant un rôle clé dans la formulation et la mise en oeuvre des réformes macroéconomiques, des stratégies globales et sectorielles. Le Ministère du Plan bénéficiera d'un appui à la gestion macroéconomique et à la programmation des investissements publics, ainsi qu'à la coordination et à la gestion des projets.

# 3.4.2 PNUD / le Programme des Nations Unies pour le Développement

Appui au programme national de gouvernance d'un montant de 360 millions \$us mobilisés auprès de plusieurs bailleurs de fonds et dont la composante «Gouvernance Economique» est totalement financée grâce aux ressources propres du PNUD. Elle permet de financer diverses activités du Ministère du Plan afin d'améliorer le processus de planification au développement, le système statistique national et les mécanismes de coordination et de gestion de l'aide. Cet appui a permis d'approfondir et de consolider les réflexions menées au profit des Ministères des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale et du Plan en rapport avec le processus de réhabilitation des fonctions gouvernementales de coordination, de mobilisation et de gestion des ressources extérieures en RDC.

Le PNUD est l'un des partenaires qui intervient dans l'appui institutionnel et la bonne gouvernance. Le projet Renforcement des capacités a pris fin. Le PNUD s'est engagé dans une Approche Programme afin d'éviter le saupoudrage et maximiser ainsi l'efficacité des ressources et les disponibilités. L'approche programme en cours évolue avec 5 composantes, à savoir :

- la gouvernance politique qui touche aux institutions publiques (primature, le parlement, le sénat, les médias)
- la gouvernance administrative qui touche à la réforme de la Fonction publique, avec un volet consacré à la communication au niveau de la primature, ainsi que dans le domaine de la lutte contre la corruption
- l'appui à la décentralisation avec comme zone d'expérience les trois provinces de l'Equateur, du Nord Kivu et du Kasai oriental
- la gouvernance judiciaire qui va prendre en compte l'appui au comité mixte de justice ainsi que la gouvernance sécuritaire, notamment avec la clarification du processus DDDR
- la gouvernance économique qui touche à la planification stratégique.
   C'est à ce niveau que l'appui va permettre à la RDC à travers le MINIPLAN d'avoir, en synergie avec les autres Ministères sectoriels une vision stratégique à long terme, par exemple à l'horizon 2030.
   Une opportunité est offerte à l'occasion du cinquantenaire de

l'indépendance de réunir toutes les forces vives pour faire un bilan et définir des options pour le Développement de la RDC. Dans ce contexte, le MINIPLAN joue un rôle central dans la phase préliminaire de la mise en œuvre de ce programme par la note d'orientation qu'il émet, dans laquelle s'inscrit la phase d'exécution et de validation par tous les acteurs clefs du développement.

### 3.4.3 La Banque Mondiale (B.I.R.D.).

La Banque Mondiale appuie plusieurs projets en cours dans le renforcement de la gouvernance au niveau des capacités avec comme entité pilote les trois provinces du Sud Kivu, du Katanga, du Bandundu et de la ville province de Kinshasa. La Banque Mondiale a appuyé une analyse institutionnelle sur le fonctionnement de la coordination de l'aide, avec en filigrane la réintégration des structures parallèles dans l'administration pérenne. Parmi les structures analysées se trouve le MINIPLAN pour lequel il y a un travail de clarification de son rôle dans la décision concernant les aides extérieures. Il faut également signaler un appui d'urgence/volet institutionnel de 6,2 millions USD, destiné à appuyer l'élaboration du DSCRP II, ainsi que l'appareil statistique du pays.

Projet de Renforcement des Capacités en Gouvernance (PRCG) d'un montant de 50 millions \$us dont l'objectif est de soutenir le Gouvernement à mener à bien les réformes prévues dans son Contrat de Gouvernance, notamment le renforcement des capacités des Directions des Etudes et Planification et des Directions Administratives et Financières (DAF) des Ministères impliqués dans le processus de décentralisation en République Démocratique du Congo. La restructuration administrative envisagée visera les Ministères du pouvoir central directement impliqués dans la décentralisation ainsi que les ministères exerçant des compétences transversales tels que : Finances, Budget, Fonction Publique, Décentralisation et Aménagement du Territoire, Intérieur et Sécurité ainsi que la Primature et le Ministère du Plan en leur qualité de services de coordination. Un appui ciblé de ce projet vise à appuyer le renforcement des mécanismes de suivi et évaluation de l'aide extérieure apportée à la RDC.

### 3.4.4 Commission Européenne

Programme d'appui à la Gouvernance en RUC de 20 millions d'euros, lequel est concentré dans le processus de la Décentralisation impliquant aussi le Ministère du Plan.

Il faut par ailleurs signaler l'existence d'un appui transversal de renforcement des capacités à travers le projet de réforme de la Fonction Publique financé par la Belgique, qui a permis de mettre en oeuvre des études et des actions pour accompagner ce processus de réforme. Comme défini dans la Convention Spécifique, signée en mai 2003 de 3 millions d'euros, ce projet est intervenu plus précisément dans le financement:

- Des actions pour le recensement du personnel de la Fonction publique;
- De l'élaboration du nouveau statut administratif et salarial pour la fonction publique;
- De l'étude des tâches du service public ainsi que l'élaboration des cadres organiques des différents ministères;
- De la conception d'un plan de formation des différents départements;
- Des appuis à la structure de pilotage de la réforme (telle la Cellule de Réforme du ministère du Plan).

### 3.4.5 Autres interventions belges

Actuellement la Belgique appuie déjà le Ministère du Plan à travers une assistance technique à trois directions: la Direction des Etudes

macroéconomiques en charge de la coordination de la production de statistiques et d'études macro-économiques (DEME), la Direction de la coordination des ressources extérieures (DCRE) et la Direction de la Planification régionale (DPR). Via l'appui donné à la DCRE, cette direction a joué un rôle-clé dans le positionnement de la RDC comme leader dans le Dialogue international sur l'efficacité de l'aide dans les Etats en situation de fragilité. Elle a également mené plusieurs activités, notamment dans le cadre de collecte de données, de préparation d'outils, de conception de politiques et de procédures.

La DPR a bénéficié d'un appui en expertise CTB particulièrement orienté vers la mise en place des mécanismes et outils de planification territoriale en alignement sur la décentralisation consacrée par la Constitution.

Le projet visé par la présente formulation doit prolonger, compléter et renforcer cette dynamique d'appui.

### 3.4.6 Synergies:

Les synergies du projet d'appui institutionnel au Ministère du Plan peuvent certainement être trouvées avec d'autres projets de la coopération belge, notamment avec le projet d'Appui à la réforme de la fonction publique et les PAIDECO.

### 4 Etudes additionnelles

Une analyse institutionnelle et organisationnelle a été exécutée en juillet 2008 par la société Möbius.

L'analyse du contexte institutionnel a consisté à étudier la manière dont l'organisation étudiée a évolué dans son environnement et s'est positionnée par rapport aux autres acteurs qui interviennent dans le même secteur ou domaine d'activités.

Il s'agissait donc de placer l'organisation dans son « paysage institutionnel » en mettant en évidence les acteurs qui sont en relation avec l'organisation étudiée, et en explicitant cette relation par, notamment, l'identification des différents rôles joués par ces acteurs.

Toute une série d'éléments externes ou facteurs intervient également. Ces derniers influencent à leur tour la manière dont ces rôles peuvent en pratique être mis en oeuvre.

Pour réaliser un tel exercice, il faut avant tout comprendre les missions de base de l'organisation étudiée. C'est en effet à partir de ces missions, que les rôles respectifs des différents acteurs peuvent être mis en perspective et que les facteurs qui influencent le fonctionnement de ce paysage institutionnel peuvent être appréhendés et leur impact évalué.

En ce qui concerne ces missions de base, 3 fonctions-clefs ont été identifiées. Elles regroupent l'ensemble des attributions qui incombent au Ministère du Plan. Pour vérifier la pertinence de ces fonctions, un test d'exhaustivité a été réalisé à partir des attributions qui découlent de la loi organique. Ces fonctions-clefs sont les suivantes :

- Coordination de la production de statistiques, d'études macroéconomiques et élaboration de stratégies de développement;
- Planification, programmation et budgétisation des investissements publics;
- Suivi et évaluation des projets et programmes.

Notons que ces fonctions n'ont pas simplement été utilisées dans le cadre du contexte institutionnel, elles ont servi également de fil conducteur pour l'analyse organisationnelle.

Le rapport de cette analyse se trouve en annexe du rapport de formulation.

# 5 Dossier technique et financier

Voir dossier ci-joint.

# 6 Analyse des risques

La formulation du projet a examiné le contexte dans lequel le projet se déroulera. Cette analyse n'a pas révélé des risques majeurs. Néanmoins un certain nombre de facteurs d'ordre institutionnel ou organisationnel devront requérir l'attention des parties prenantes pendant la mise en œuvre. Même s'ils sont signalés ici, ils constituent cependant des **risques acceptables**.

### 6.1 Risques liés à la mise en œuvre

# 6.1.1 La non-intégration des objectifs et de l'organisation du projet dans les diverses réformes en cours ou envisagées

Les réformes visent tous les services de l'Etat. Leur application peut avoir un impact négatif sur la mise en œuvre du projet, notamment à cause du changement dans la structure organisationnelle et de la mobilité du personnel (mise en retraite ou permutation).

Les directions que le projet appuie sont également concernées par cette réforme. Mais la vision du projet est, qu'en appuyant la direction dans l'exercice de ces activités quotidiennes et en communiquant sur celles-ci, la position des directions concernées sera renforcée face à cette réforme.

# 6.1.2 Le changement de vision ou de priorités au sein du Ministère, consécutif au changement de gouvernement après les élections

En 2011, le pays devra organiser des élections présidentielles, législatives et locales.. Les priorités du ministère ne devraient en principe pas changer parce qu'elles découlent d'une analyse institutionnelle et organisationnelle objective. Cependant, dans un pays où la politique domine largement l'administration, il est à craindre qu'un nouveau ministre n'apporte pas à la dynamique du projet l'appui dont elle a besoin pour collaborer efficacement avec les autres institutions et ministères ou coopérer avec les partenaires.

Ce sera minimisé en intégrant le plus possible les activités du projet dans les structures traditionnelles du ministère plutôt que de les laisser à un niveau parallèle ou transversal.

# 6.2 Risques liés à la gestion

# 6.2.1 Faible collaboration et coordination entre les directions

Même si des progrès récents ont été réalisés sur ce plan, la collaboration et la coordination entre les différentes directions restent encore insuffisante. Les synergies restent trop peu exploitées, et les problématiques de chevauchement entre les différentes directions du Ministère du Plan restent encore d'actualité. Cette collaboration est affectée par d'autres facteurs difficiles à contrôler ou à résoudre (par ex. avantages).

Etant donné que beaucoup d'activités du projet se recoupent ou ont les mêmes objectifs, le travail en équipe ou le partage d'informations risquent d'être freinés par les réticences et les méfiances entre les directions ou les services.

Ce risque sera minimisé en mettant la CCA au niveau de Secrétariat Général. La plate-forme de communication proposée par le projet devra avoir aussi comme rôle de favoriser la collaboration et le travail en équipe. Via le résultat 5 la communication et la collaboration au sein du Ministère et avec d'autres ministères seront renforcées.

# 6.2.2 Inadéquation des profils de nombreux agents en regard des activités du service à réaliser

Cette situation qui est générale au Ministère du Plan et dans les autres Ministères est due à un ensemble de dysfonctionnements issus des procédures de recrutement (les profils utilisés sont bien trop génériques et ne correspondent pas toujours au métier à exercer). Les décalages sont parfois très importants et peuvent difficilement être comblés par des programmes de formation ou de recyclage.

Le projet organise lui-même beaucoup de formations et restera aussi attentif pour saisir les opportunités de formation offertes par d'autres programmes de renforcement de capacités.

# 6.2.3 Friction et chevauchement des compétences dus à la complexité et à la multiplicité des acteurs (internes et externes)

Au niveau externe, le Ministère du Plan doit collaborer et interagir avec un nombre important d'acteurs, ce qui est logique en raison de son rôle transversal de coordination des plans et des projets de développement. Ceci concerne en pratique l'ensemble des Ministères (il y a au minimum 1 Direction des Etudes et Planification par ministère) mais certains ont des rôles particuliers à cet égard.

Si cette complexité externe est inévitable, elle est terriblement accentuée par une structure interne également fort complexe, faisant intervenir un grand nombre d'acteurs, que ce soit au niveau des directions ou des autres entités sous tutelle du Ministère du Plan.

Il est conseillé, pour un bon fonctionnement, de formaliser et d'institutionnaliser ces relations, en construisant des relations de partenariat avec ces acteurs.

Il sera également nécessaire de définir précisément la manière dont l'interaction devra se dérouler et clairement identifier les informations qui devront être échangées.

# 6.3 Risques liés à l'efficacité

# 6.3.1 Faible motivation et faible rendement des ressources humaines

Une grande partie du personnel se trouve aujourd'hui « déconnectée » des activités et des réalités du Ministère du Plan. Cette situation oblige la plupart des directions qui veulent aller de l'avant à travailler avec des «noyaux durs», c'est-à-dire avec un ensemble d'agents volontaires et qui ont des connaissances minimales pour pouvoir apporter de la valeur ajoutée à leur service. Cette administration «à deux vitesses» n'engendre pas un climat de travail favorable et marginalise d'autant plus toute une série de membres du personnel, entraînant dans son sillage un manque de motivation générale, d'assiduité au service, etc.

D'autres problèmes importants en matière de ressources humaines aggravent encore cette situation, tels que le très faible niveau des salaires,

le manque de protection sociale, et le manque d'objectivité dans la gestion des carrières.

# 6.4 Risques liés à la durabilité

# 6.4.1 Faible budget de l'Etat pour assurer le fonctionnement du ministère

Le manque de moyens de fonctionnement est une problématique générale à l'ensemble de l'administration et entraîne toute une série de difficultés dans le travail au quotidien, par exemple: manque de postes de travail, de fournitures de bureau, des budgets insuffisants pour partir en mission, pour participer à des formations ou simplement pour organiser certaines activités du service.

Le projet prévoit de pallier cette situation en assurant les fournitures du secrétariat, l'Internet, les moyens de déplacement... Il faut souhaiter que le budget de l'Etat assure cela à la fin du projet pour garantir la durabilité des effets.

## 6.5 Risques fiduciaires

Le projet MiniPlan sera le premier projet en RDC exécuté en cogestion. Des mesures d'atténuation de ce risque intrinsèque sont prévues :

- Pour les engagements comme pour les paiements une double signature est toujours requise. Il y a donc toujours quelqu'un de la CTB qui co-signe. Pour des engagements/paiements au-dessus de 25.000€ la représentation de la CTB doit donner son accord.
- La comptabilité doit être introduite sur base mensuelle et sera à ce moment vérifiée au niveau de la représentation par un manager financier.
- Le personnel financier et administratif du projet sera formé et encadré.
- 4. En ce qui concerne les marchés publics, nous continuons à utiliser le système belge/CTB (régie). Mais il y aura une plus large concertation et collaboration avec le partenaire congolais au niveau de l'élaboration des cahiers de charges et des attributions des marchés. La cellule marchés publics de la représentation appuiera le projet pour les marchés publics au-dessus de 25.000€
- 5. Durant le projet plusieurs audits ont été prévus.

# 7 Thèmes transversaux

### 7.1 Environnement

Le projet soutiendra le MiniPlan à intégrer les défis environnementaux et le concept du développement durable dans ses différentes activités. Ceci sera en particulier important au niveau de l'élaboration des plans quinquennaux et des plans de développement dans les provinces.

Le projet veillera à intégrer dans son fonctionnement les préoccupations environnementales (équivalent EMAS) en particulier au niveau de l'utilisation des véhicules, du papier, etc.

#### 7.2 Genre

### 7.2.1 Politique nationale sur le genre

La Stratégie nationale de l'intégration de la dimension Genre dans les politiques, programmes et projets de développement de la RDC (20004) et l'élaboration et la mise en œuvre (PNG) intègrent les différents objectifs et les orientations stratégiques pour chaque secteur :

#### http://www.cd.undp.org/downloads/STRATEGIE\_PNPFC.pdf

Le processus en cours d'adoption par le Gouvernement du projet de Loi sur la mise en œuvre de la Parité homme Femme, devrait également être pris en compte.

A part d'une stratégie nationale en matière d'égalité femmes/hommes, la RDC est impliquée dans les engagements suivants (liste non-exhaustive) :

| Instrument                                                                  | Mesures prises au niveau national                                                                                                                     |
|-----------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Déclaration solennelle des Chefs d'Etat de l'Union Africaine (Juillet 2004) | Non discrimination de la femme dans tous les secteurs de la vie                                                                                       |
| La Déclaration de Kigali                                                    | L'implication des femmes dans l'élaboration des projets et protocoles dans le processus de la Conférence Internationale sur la Région des Grands lacs |
| La Déclaration de Dar Es Salam (Novembre 2004)                              | La prise en compte du Genre                                                                                                                           |
| La prise en compte du Genre                                                 | La Loi sur la répression des violences<br>sexuelles et toutes les autres formes de<br>violences faites à la femme                                     |
| Le Protocole de la SADEC (Juillet 2008)                                     | La promotion du Genre dans tous les domaines et secteurs de la vie                                                                                    |

#### 7.2.2 La Politique Nationale Genre

La Cellule stratégique d'études et de planification de la femme, de la famille et de l'enfant a rédigé une Politique Nationale Genre (PNG, juillet 2009). Cette PNG est le cadre de référence pour la promotion de l'équité et de l'égalité de genre en RDC et constitue à cet effet un repère pour les différents secteurs et acteurs de développement national en vue de l'obtention des ressources additionnelles nécessaires à la prise en charge des besoins différenciés des femmes et des hommes. Les axes stratégiques sont :

- Promotion équitable de la situation et de la position sociale de la femme autant que de l'homme au sein de la famille et dans la communauté
- Promotion équitable du potentiel et de la position de la femme et de l'homme au sein de l'économie du ménage et dans l'économie de marché.
- Promotion de l'exercice équitable des droits et devoirs des femmes et des hommes et le renforcement de l'accès et de la position des femmes au niveau des sphères de décision
- Amélioration de l'impact des interventions en faveur de l'équité et de l'égal accès des hommes et des femmes.

### 7.2.3 Rôle du Ministère du Plan<sup>2</sup>

Chargé de la Planification nationale, le Ministère du Plan est appelé à jouer un rôle très stratégique dans la promotion de l'équité de Genre et de l'égalité des sexes. A cet effet, il veillera à ce que les mécanismes de planification, de programmation, de gestion et de suivi-évaluation prennent en compte le Genre et que la coordination de la différentiation besoins des femmes et des hommes soit assurée dans les programmes et budgets nationaux.

En sa qualité de structure du Ministère du Plan, l'Institut National de la Statistique « INS » est un levier incontournable dans le processus d'intégration du genre dans les interventions des politiques, des programmes et des projets de développement ainsi que dans le suivi des effets de cette intégration sur les groupes cibles.

A ce titre, il apportera un appui à la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre par la production et l'analyse systématique des données désagrégées par sexe et la constitution d'une banque de données sur le genre.

Les Groupes Thématiques qui sont des espaces stratégiques de concertation et de dialogue mis en place dans le cadre de la mise en œuvre du Document de Stratégie pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté(DSCRP) par le Ministère du Plan constituent des occasions favorables pour des échanges fructueux en rapport avec la prise en compte de l'équité de Genre et de l'égalité des sexes dans les différents plans nationaux pour la Croissance économique et la réduction de la pauvreté ainsi qu'ils faciliteront l'harmonisation des interventions des différents acteurs de la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre et contribueront à la mobilisation des ressources pour le financement des actions y relatives.

### 7.2.4 Les entités décentralisées<sup>3</sup>

Les Entités Décentralisées depuis les provinces, les villes, les territoires, les communes, les quartiers et les localités sont mutatis mutandis concernées autant que le niveau national par la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre. A cet effet, ils devront intégrer la Politique Nationale Genre dans leurs politiques, programmes et projets

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> POLITIQUE NATIONALE DE GENRE, CELLULE STRATEGIQUE D'ETUDES ET DE PLANIFICATION DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANT, Kinshasa, Juillet 2009

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> POLITIQUE NATIONALE DE GENRE, CELLULE STRATEGIQUE D'ETUDES ET DE PLANIFICATION DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANT, Kinshasa, juillet 2009

respectifs du développement décentralisé.

Dans ce sens, ils devront mettre à contribution autant les Conseils provinciaux, urbains, territoriaux, municipaux et locaux des femmes que les Secrétariats Permanents de ces Conseils des femmes à installer au sein de leurs Administrations respectives avec la collaboration du Ministère ayant le Genre dans ces attributions pour ce faire.

### 7.2.5 Intégration des Points Focaux Genre dans les SMCL

Vu la lettre du 20 avril 2010 (basé sur la décision du ComPar) de M. P. Cartier, concernant l'intégration (et la formation) systématique de points focaux genre dans les SMCL, il est conseillé de prévoir ceci également pour le SMCL de ce projet.

#### 7.3 HIV/SIDA

La politique belge de coopération prône le développement d'activités transversales de lutte contre le SIDA dans toutes les prestations belges.

La CTB utilise en interne des techniques et méthodes visant à ce que les bénéficiaires puissent échanger et renforcer mutuellement leurs compétences face au SIDA. La CTB a déjà initié la création d'un réseau de partage entre différentes communautés en RDC. Ce réseau s'appelle RDC Compétence. Cette méthodologie et ses outils offrent des perspectives intéressantes dans d'autres domaines de la vie communautaire comme le genre, l'environnement, la bonne gouvernance, etc.

### 8 Références

- 1. DSCRP, juillet 2006
- Journal officiel de la RDC, Ordonnance n⁰8/073 du 24 décembre 2008 portant organisation et fonctionnement du gouvernement, modalité pratique de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du gouvernement.
- 3. Journal officiel de la RDC, ordonnance n° 08/074 du 24 décembre 2008 fixant les attributions des ministères
- 4. Journal officiel de la RDC, décret n° 08/074 du 24 décembre 2008 portant modification du décret n° 07/01 du 26 mai 2007 rela tif a l'organisation et fonctionnement des cabinets ministériels
- Dossier Technique et Financier renforcement des capacités du ministère du Développement rural (PAMIDER) République Démocratique du Congo
- Cartographie et adéquation de l'aide / Forum national de Haut Niveau sur l'efficacité de l'aide en RDC, du 15 au 16 juin 2009
- 7. Méthodologie d'évaluation de l'aide extérieure de la commission européenne (volume 3), DGRE/DGD.
- 8. Programme d'action d'Accra, 3eme forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement.2-4 septembre, accra, ghana.
- 9. Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, Forum de haut niveau, Paris 28février 2 mars 2008.
- 10. Etude GCP 2003-2007-COTA asbl6 NW-HHC6 Fiche Gestion axée sur les résultats www.cota.be
- 11. Termes de référence pour la formulation du projet d'appui institutionnel au ministère du plan, RD Congo, CODE : RDC 07 109 01
- 12. Analyse institutionnelle et organisationnelle du ministère du plan, rapport final juin juillet 2008, CTB/Mobius
- 13. La problématique de la mise en œuvre du DSCRP, Essimo, UPPE, MINIPLAN
- 14. Fiche technique MINIPLAN, septembre 2009
- 15. Soutenir la transparence de l'aide au développement, INTERNATIONAL AID TRANSPARENCY INITIATIVE.www.aidtransparency.net
- 16. Consultation sur les standards de l'IITA,http://www.iaticonsultation.org/
- 17. Cadre organique de Secrétariat Général au Plan
- 18. Note d'Orientation relative a la formulation du projet d'appui institutionnel au MINPLAN/Le Ministre du Plan Olivier Kamitatu.
- 19. BAD- Aide Mémoire de la Mission de préparation du Projet de Mobilisation des Ressources Humaines pour la Reconstruction et le Développement de la République du Congo, Kinshasa le 24 avril 2010.
- 20. Note Projet de contribution du Ministère du Plan au Cinquantaire de la RD Congo (MINIPLAN)
- Evolution récente et innovations dans le domaine de la planification (MINIPLAN DPR)
- 22. Appui institutionnel CTB au Ministère du Plan Appui à la Direction de la Planification Régionale (DPR)
- 23. Présentation de la feuille de route Planification, Programmation, Budgetisation, Réalisation, Suivi/Evaluation (MINIPLAN)
- Rapport d'Avancement 2009-2010 Appui en Expertise à l'Etat congolais Kurt Petit
- 25. Rapport d'Activités en Matière de Gestion de l'Aide au Développement (Jan\_Mars 2010) Fatima Keko.
- 26. Fiches d'Identification Appui Institutionnel au MINIPLAN, 2007 et 2009